

**COMMUNE
D'ACHENHEIM**



67204

Le Maire

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2011

Renouvellement des baux ruraux :

Les contrats des baux ruraux communaux arrivant à échéance le 10 novembre 2009 , la Commune sera amenée à passer de nouveaux contrats de locations avec les anciens locataires de ces biens. Ces nouveaux baux à ferme seront accordés pour une période allant du 11 novembre 2009 au 10 novembre 2018.

Les fermages sont directement exprimés en monnaie sur la base de l'indice de fermage de 1994 (base 100 indice de fermage de 1994) ;

Leur actualisation se fait en fonction de l'évolution de l'indice départemental des fermages.

La loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 a simplifié le dispositif et prévoit une nouvelle méthode d'indexation des fermages, à savoir un indice national.

L'arrêté ministériel du 27 septembre 2010 indique que l'indice national des fermages s'établit à 98,37 (base 100 en 2009). Il convient de prendre en compte ce nouvel indice pour le calcul des fermages échus entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2011.

L'année 2009 sert de base 100 et remplace la base 100 instaurée en 1994

Leur actualisation se fait en fonction de l'évolution de l'indice national des fermages.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer ces nouveaux contrats de locations des terres communales.

Approuvée à l'unanimité.

Prix concours des maisons fleuries et décorations de Noël 2010 :

Le Conseil Municipal décide l'attribution de prix récompensant les lauréats du concours communal de fleurissement et des décorations de Noël désignés par la jury communal.

Les prix seront de :

- 120,00 euros pour les 1^{er} prix
- 80,00 euros pour les 2^{ème} prix
- 40,00 euros pour les 3^{ème} prix

Pour cinq catégories maximum ;

Approuvée à l'unanimité.

Remplacement photocopieur de la Mairie :

Le Conseil Municipal décide le remplacement du photocopieur de la Mairie pour un montant de 6000.00 euros TTC et autorise le Maire à signer le contrat de maintenance auprès de Fac-similé après étude de 3 devis.

Les crédits étant à inscrire au BP 2011

Approuvée à l'unanimité.

Rénovation de deux logements communaux rue de l'école :

Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide la rénovation de 2 logements communaux sis 2, rue de l'école .

Les travaux à prévoir :

- mise aux normes de l'électricité-
- travaux sanitaires- travaux de carrelage
- travaux de peinture – papier peint
- revêtement de sols
- divers travaux de réhabilitation

Après consultation les travaux seront confiée à l'entreprise la moins disante.

Les crédits étant à inscrire au BP 2011

Approuvée à l'unanimité.

Attribution des marchés pour l'extension du cimetière – aménagements des abords è=- voirie et éclairage public :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat des appels d'offres et de l'attribution des marchés approuvés à l'unanimité par la commission d'appels d'offres comme suit :

- Lot n° 1 à l'entreprise RAUSCHER à ADAMSWILLER pour un montant de 447.436.19 euros H.T. soit 535.133.68 euros TTC
- Lot n°2 à l'entreprise SOGECA/SIRS à HERRLISHEIM pour un montant de 156.184.25 euros H.T. soit 186.796.36 euros TTC
- Lot n° 3 à l'entreprise THIERRY MULLER espaces verts sas à GEISPOLLSHEIM-GARE pour un montant de 36.256.70 euros H.T. soit 43.363.01 euros TTC

Approuvée à l'unanimité.

Etude réaménagement du parking de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide de solliciter les Bureaux d'Etudes pour soumettre les projets de réalisation du parking du city-stade ainsi que l'aménagement du parking de la salle polyvalente et de l'espace omnisports .

Approuvée à l'unanimité.

Heures supplémentaires effectuées par le personnel communal :

Liste des emplois concernés et enveloppe globale pour l'année 2011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal les dispositions du décret 2007-450 du 25 mars 2007 relatives à la nomenclature des pièces justificatives à joindre aux mandats de paiement. Il ressort de la sous-rubrique relative aux heures supplémentaires que le comptable doit être destinataire d'une délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ainsi que l'enveloppe globale de ces heures supplémentaires payables dans l'année.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé ci-dessus ;

Vu les dispositions du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 cité ci-dessus ;

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

Décide de fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ainsi que l'enveloppe globale de ces heures supplémentaires payables en 2011

Approuvée à l'unanimité.

Création d'un poste d'Attaché

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent à temps complet soit 35 heures de service hebdomadaire d'un attaché .

Les crédits étant à inscrire au BP 2011

Approuvée l'unanimité.

Sécurisation des abords de l'école primaire

Suite à la visite sur place de la commission Environnement et Monde Rural circulation et urbanisme, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet soumis par le Conseil d'école.

Approuvée à l'unanimité.

Subventions

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 1770.10 euros à Génération cirque pour la location du gymnase .

Les crédits étant à inscrire au BP 2011.

Approuvée à l'unanimité.